

> info travaux <



LE CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES FACILITE ET SÉCURISE VOS DÉPLACEMENTS

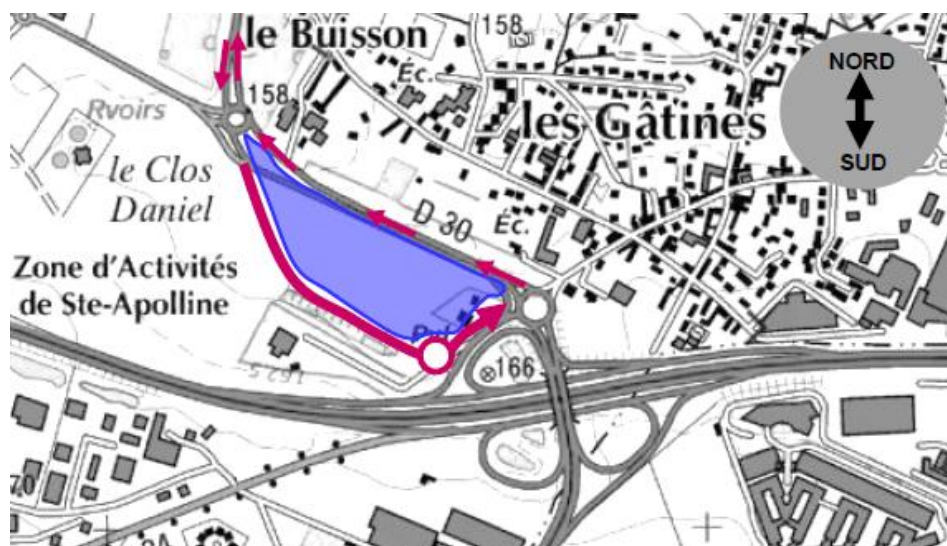
Lettre info travaux n°5 du 21/05/15

A compter du 20 mai 2015 : secteur 1, modifications de circulation sur la RD30 entre l'avenue du Pressoir et la RN12 – DATE REPORTEE

Dans la lettre info travaux n°4 datée du 18/05, nous annonçons le dévoiement du sens de circulation Nord/sud de la RD30 sur une nouvelle voirie aménagée entre le giratoire du Pressoir et la rue Jacques Monod (voir plan) à compter du 20 mai.

Cette modification de circulation est reportée à une date ultérieure, en raison d'un léger retard pris dans la réalisation de cette nouvelle voirie.

La date de mise en œuvre effective de cette modification vous sera communiquée dans une toute prochaine lettre Info Travaux.



Les autres modifications de circulation annoncées sur le secteur de l'échangeur NR12 restent quant à elles inchangées.
De fin mai au 31 juillet 2015 :

> La bretelle de sortie de la RN12 en provenance de Paris et en direction d'Elancourt (RD58) est fermée à la circulation. Les usagers souhaitant rejoindre l'axe RD58 (avenue de Chevreuse) doivent emprunter la bretelle de sortie « Plaisir Sainte Apolline – Chemin Blanc », puis l'avenue Sainte Apolline (voir plan 2 au verso). Cet itinéraire de déviation est matérialisé sur site par une signalétique adaptée. Il est toutefois conseillé de quitter la RN12 dès la sortie précédente « Trappes - Elancourt - Maurepas - France miniature » puis de poursuivre à gauche sur l'avenue Jean d'Alembert ; cet itinéraire est plus roulant, notamment pour les poids lourds.

> Des fermetures ponctuelles de nuit (entre 22h et 5h) sont prévues sur la RN12 au niveau de l'échangeur avec la RD30 et la RD58 ainsi que sur certaines bretelles d'entrées et de sorties de cet échangeur. Une signalétique sur site sera mise en place pour guider les usagers vers les itinéraires de déviation temporaires.

Le Département des Yvelines vous remercie de votre compréhension pour la gêne occasionnée et vous tiendra informés régulièrement des modifications à prévoir sur vos déplacements.

[Secteur 1 : zone comprise entre la RN 12 et le carrefour Jules Régnier - Secteur 2 : zone comprise entre le carrefour Jules Régnier et l'Aqueduc de l'Avre - Secteur 3 : zone du giratoire du Petit Saint-Cloud]